

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE L'AIN

L'An deux mille dix-huit, le vingt-six avril
Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes s'est
réuni en session ordinaire, Salle du conseil - La Grange à 20 heures
00 sous la présidence de M. Christophe BOUVIER, président.

*Affichage de la convocation
19 avril 2018*

Nombre de délégués présents : 40

Nombre de pouvoir(s) : 10

Présents : M. Christian ARMAND, Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, Albert BOUGETTE, M. Christophe BOUVIER, M. Michel BRULHART, Mme Catherine CAILLET, M. Jean-Claude CHARLIER, M. Sébastien CHARPENTIER, Mme Michelle CHENU-DURAFOUR, M. Marc DANGUY, Mme Véronique DERUAZ, Mme Dominique DONZÉ, M. Jacques DUBOUT, M. Patrice DUNAND, M. André DUPARC, Mme Florence FAURE, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, M. Bernard GENEVRIER, Mme Valérie GOUTEUX, Mme Isabelle HENNIQUAU, M. Pierre HOTELLIER, M. Jean-Yves LAPEYRERE, M. Jean-Paul LAURENSON, M. Jack-Frédéric LAVOUE, M. Denis LINGLIN, Mme Yvette MARET, Mme Monique MOISAN, M. Jean-François OBEZ, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Didier PATROIX, M. Jean-Claude PELLETIER, M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Daniel RAPHOZ, M. Bernard VUAILLAT représenté par M. Philippe DELORME, M. Jean-François RAVOT représenté par Mme Colette MARTIN, M. Vincent SCATTOLIN, Mme Evelyne TEXIER, Mme Monique DASSIN, M. Alain GIROD .

Pouvoir : M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN, Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Hélène DEVAUCHELLE donne pouvoir à M. Daniel RAPHOZ, M. Jean-Louis DURIEZ donne pouvoir à M. André DUPARC, Mme Michèle GALLET donne pouvoir à M. Jean-François OBEZ, Mme Judith HEBERT donne pouvoir à Mme Isabelle HENNIQUAU, M. François MEYLAN donne pouvoir à M. Jean-Paul LAURENSON, Mme Sandrine STEPHAN donne pouvoir à Mme Véronique DERUAZ, Mme Khadija UNAL donne pouvoir à M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Sandrine VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

Absents excusés : Mme Patricia ALTHERR M. Alain GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Patrice DUNAND

N°2018.00151

Objet : Adoption du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Madame la vice-présidente, déléguée à l'Environnement et au Développement Durable rappelle que la CCPG déploie une politique environnementale importante au regard des enjeux du territoire, et notamment sur la préservation de la ressource en eau. Le Pays de Gex est en effet classé comme zone déficitaire dans le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, à la fois sur les eaux superficielles et souterraines.

La CCPG est une structure porteuse de plusieurs outils contractuels visant à la préservation et/ou la restauration des milieux naturels ainsi qu'à la préservation de la ressource en eau. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est un outil complémentaire au contrat unique environnemental et s'inscrit en complément des actions déjà inscrites dans le contrat de rivière n°2.

L'objectif de l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est de définir de manière réglementaire des niveaux de nappes phréatiques à ne pas dépasser, des débits d'objectif d'étiage, des débits biologiques, qui doivent permettre d'atteindre les objectifs définis dans l'étude de détermination des volumes préalables validée en janvier 2015 et d'atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau. La notification des résultats avait été notifiée à la CCPG par le Préfet de région le 28 janvier 2016 en nous invitant à mettre en œuvre ce PGRE afin d'atteindre les valeurs fixées.

Le présent Plan de Gestion de la Ressource en Eau permet de décrire les objectifs et le programme d'actions retenus à l'issue de la concertation menée au sein des comités de pilotage dédiés et ceux du contrat unique environnemental où il a été récemment validé. Son élaboration a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire (partenaires de l'État, communes, acteurs professionnels, CERN,...). Le comité de pilotage du contrat unique environnemental aura pour charge le suivi de la mise en œuvre des actions prévues dans ce plan de gestion.

Ce PGRE comprend 31 actions visant à la fois à un rééquilibrage des ressources en eau souterraine destinées à l'usage d'eau potable, enjeu prioritaire de ce PGRE, mais il doit également contribuer à maintenir un débit réservé aux cours d'eaux, dans la marge d'action envisageable.

Il liste également un certain nombre d'actions qui répondront à la notification préfectorale régionale déterminant les niveaux de nappe et les débits d'objectif d'étiage à envisager.

Ce plan permettra :

- d'optimiser le partage de la ressource en eau pour en assurer une gestion équilibrée et durable ;
- de définir les objectifs de débit et de niveau piézométrique à atteindre ;
- de définir les règles de répartition des volumes prélevables par usage pour atteindre ces objectifs selon les ressources disponibles et les priorités d'usage sur les territoires concernés ;
- de définir les actions à mettre en œuvre pour ramener le volume prélevé au volume prélevable et les délais de mise en œuvre ;
- de préciser les modalités de gestion locale exceptionnelles à respecter en condition de crise « sécheresse » ;
- de préciser les outils de suivi du plan de gestion (tableau de bord des actions, suivi de la ressource et des prélèvements).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le Plan de Gestion de la Ressource en Eau joint à la présente délibération et ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer toute pièce nécessaire au suivi ou à la mise en œuvre de ce Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié conforme
Gex, le 26 avril 2018

Le président
C. BOUVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-240100750-20180426-C2018_00151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2018
Publication : 27/04/2018

